

Une stratégie d'approches innovantes et de recommandations pour renforcer l'application de la conservation marine dans la prochaine décennie

Soumis le 22 décembre 2014, suite aux délibérations du Congrès mondial des parcs de l'UICN 2014

Un avenir prometteur

Le domaine marin, du littoral jusqu'à la haute mer, reste un des écosystèmes les plus mal protégés du monde. Les activités anthropiques ayant de plus en plus d'impacts sur notre Océan, il est clair qu'il faut rapidement remédier à la situation si l'on veut préserver ses fonctions et ses ressources essentielles. Au VI^e Congrès mondial des parcs de l'UICN, les participants au thème marin ont partagé des exemples inspirants illustrant comment des aires marines protégées (AMP) efficacement gérées font intimement partie de la solution et offrent la promesse d'un avenir meilleur. L'appui écrasant exprimé au Congrès en faveur des AMP, ainsi que les outils et partenariats innovants qui ont été présentés, ouvrent la voie vers l'accomplissement de cette promesse. Les aires protégées sont essentielles pour le maintien et la restauration du capital naturel dont les moyens d'existence humains, la sécurité côtière et insulaire et la stabilité du climat planétaire dépendent. La création sans délai d'aires marines protégées et leur gestion efficace sont impératives. Ces aires doivent refléter les besoins, les aspirations et les connaissances des peuples autochtones, des communautés locales et autres acteurs. Elles doivent être complétées par des mesures réglementaires et de gouvernance, des partenariats, des technologies, l'autonomisation des communautés et le renforcement des capacités, pour qu'en dehors des aires protégées, les ressources océaniques soient utilisées de façon durable; et par un nouvel accord international sur la gouvernance et la gestion efficaces de la haute mer. Pour y parvenir, nous devons adopter l'objectif ambitieux de faire naître un nouveau respect et appui mondial pour l'Océan, renforcé par une approche participative et inclusive et des technologies de pointe qui nous donneront la possibilité de nous connecter aux merveilles et à la vitalité de l'Océan mondial.

La situation actuelle

Les océans couvrent 71% de notre « planète bleue »; or, moins de 1% de cette superficie est intégralement protégé. En 2003, le Congrès mondial sur les parcs de l'UICN avait souligné les menaces qui pesaient sur les océans; en 2014, l'on constate que ces menaces se sont encore aggravées. L'expansion démographique se poursuit et la plupart des habitants de la planète vivent tout près des littoraux, exigeant toujours plus de l'Océan pour leur prospérité et leur bien-être économique. Au nombre des menaces les plus graves, on peut citer le changement climatique et l'acidification des mers et océans; la surpêche; le développement côtier qui entraîne la perte d'habitats naturels; la pollution d'origine tellurique; et les débris marins. De nouvelles menaces, telles que l'exploitation minière des fonds sous-marins, se profilent. Les effets de toutes ces menaces

sont cumulatifs et pourraient être synergiques. Nous sommes tout juste en train de réaliser l'étendue et la gravité des pressions, l'échelle des changements affectant l'Océan et leurs ramifications sur notre santé et notre bien-être. Ces pressions touchent tout particulièrement les communautés de pêcheurs artisanaux, les peuples autochtones et les communautés côtières locales qui dépendent des écosystèmes côtiers pour leur sécurité alimentaire et pour la prévention des risques de catastrophe, entre autres services écosystémiques. En outre, beaucoup d'aires marines protégées actuelles n'ont ni les ressources suffisantes, ni l'autorité légale pour assurer une protection efficace.

Il faut que notre comportement et nos pratiques changent, et vite. Il faut un nouveau modèle pour protéger les écosystèmes marins pour les générations actuelles et futures, tout en réagissant aux moteurs économiques, sociaux et environnementaux du changement. Ce modèle doit être fondé sur une connaissance mondiale nouvelle et un nouveau respect du rôle de l'Océan dans le maintien de la vie humaine, capable de motiver et d'inspirer la prochaine génération et intégrant les AMP et la gestion de l'océan dans les programmes de développement durable. Ce nouveau modèle doit encourager des actions concrètes visant à restaurer la santé et la résilience de l'Océan et à utiliser les ressources marines de façon durable et équitable. Un leadership politique visionnaire, un appui solide du public et des partenariats pour que tous les paliers de gouvernement, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les groupes communautaires collaborent sont essentiels. Depuis le V^e Congrès mondial sur les parcs de Durban, Afrique du Sud, les questions marines ont pris une place centrale dans l'agenda mondial relatif aux aires protégées. La superficie des AMP est passée de moins de 1% à plus de 3% de l'Océan et a connu, ces dernières années, une expansion rapide. Ce mouvement pourrait servir de fondation à un réseau mondial d'aires marines protégées qui, au bout du compte, reliera les écosystèmes du littoral à la haute mer, permettant à la vie marine de se reconstituer et de prospérer.

Recommandations pour le changement

Les participants au thème marin du VI^e Congrès mondial des parcs de l'UICN à Sydney, Australie (12 au 19 novembre) ont fait les recommandations suivantes :

1. Augmenter de toute urgence la superficie océanique gérée efficacement et équitablement dans des réseaux représentatifs et bien reliés d'AMP ou par d'autres mesures de conservation efficaces. Ces réseaux devraient cibler la protection à la fois de la biodiversité et des services écosystémiques et comprendre au moins 30% de chaque habitat marin. Le but ultime est de créer un océan réellement durable, dont au moins 30% de la superficie n'accueillera aucune activité extractive.
2. Renouveler et élargir l'engagement à gérer efficacement toutes les AMP, en s'appuyant sur les meilleures données, notamment scientifiques, et les partenariats avec les parties prenantes, y compris les communautés et les utilisateurs des ressources, pour réaliser le potentiel de ces aires.
3. Intégrer les aires marines protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes dans le cadre de grandes initiatives de gestion marine qui renforcent les réseaux d'aires marines protégées, s'attaquent aux menaces provenant de l'extérieur de ces aires et associent les aires protégées aux outils de gestion pour accomplir une vision à long terme pour le domaine.
4. Inclure les AMP dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le cadre post-Hyogo de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, en les reconnaissant comme des solutions rentables pour l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de ce changement et la prévention des risques de catastrophe.
5. Prendre des mesures pour protéger et gérer la biodiversité en haute mer, y compris dans les fonds marins, en élaborant, adoptant et promulguant un instrument international dans le cadre de la Convention des

Nations Unies sur le droit de la mer et en déployant des efforts régionaux dans l'Antarctique, l'Arctique, la mer des Sargasses et ailleurs.

6. Dans le cadre de l'agenda post-2015 des Nations Unies pour le développement, intégrer des objectifs judicieux pour l'Océan dans les objectifs de développement durable proposés tels que la sécurité alimentaire, l'allègement de la pauvreté, la consommation et la production durables et le changement climatique ainsi qu'en consacrant un objectif de développement durable (ODD) à part entière à l'Océan mondial.
7. Collaborer en vue de détecter et de prévenir la pêche illégale et autres activités illégales en mer, en considérant que les AMP sont en première ligne de cet effort, en ayant recours aux technologies nouvelles et existantes et à l'information de surveillance et en soutenant l'apprentissage en collaboration entre les administrateurs des pêcheries et des AMP.
8. Concevoir et gérer les AMP dans l'intérêt de l'homme et de l'écologie, par des partenariats dévoués et la participation des peuples autochtones et des communautés locales côtières, des usagers des ressources et autres parties prenantes ainsi que dans le cadre de nouveaux partenariats avec des organisations humanitaires, de développement et des droits de l'homme.
9. Renforcer les mesures d'appui à la conservation marine, a) en améliorant les nombreuses solutions inspirantes et efficaces entreprises par les communautés côtières et les groupes d'usagers des ressources dans le monde entier ; et b) en utilisant de nouvelles technologies, les réseaux sociaux et les réseaux d'apprentissage pour toucher de nouveaux publics.
10. Concevoir des partenariats innovants pour a) accélérer et assurer un nouveau financement à long terme pour une gestion durable des océans au moyen de financements créatifs et d'autres outils; b) appliquer et améliorer les normes environnementales et la transparence dans les chaînes d'approvisionnement qui influencent les océans ; c) utiliser l'ensemble de compétences uniques du secteur privé et des entreprises pour aider à résoudre les enjeux de la conservation marine (p. ex., technologie, équipement, compétences, ingénierie, marketing et communication) ; et d) faciliter l'échange de données.